

ESC FORCE OUEST

Association

2 avenue de Provence

29200 Brest

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ESC FORCE OUEST

Association

2 avenue de Provence

29200 Brest

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association ESC Force Ouest

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ESC Force Ouest relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant la première application des règlements comptables ANC n° 2022-06 et 2023-03 décrit dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

- d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 16 juin 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Estelle EVEN

Société : BBS
Etablissement : *

BILAN - ACTIF*En Euros*

	31/12/2025			31/12/2024
	Durée de 12 mois			
	BRUT	AMT ET PROV°	NET	NET
Frais d'établissement				
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, Fonds commercial (1)	50 656	47 478	3 178	7 055
Autres	446 418	443 933	2 484	5 726
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	3 240		3 240	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	6 966	6 481	485	648
Constructions	2 895 214	2 132 019	763 195	833 205
Installations techniques, matériel et outillage	23 270	19 032	4 238	1 277
Autres	1 856 402	1 775 544	80 858	79 732
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	7 617		7 617	
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
Participations				
Creances rattachees a des participations				
Autres titres immobilises				
Prets				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE I	5 289 782	4 424 487	865 295	927 642
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
STOCKS ET EN-COURS :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES ET ACPTEES VERSEES SUR CDES				
CREANCES D'EXPLOITATION : (3)				
Clients et comptes rattaches	3 014 369	317 274	2 697 096	3 032 934
Autres	24 846		24 846	121 586
Charges constatées d'avance	238 713		238 713	171 334
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 001 587		1 001 587	838 308
DISPONIBILITES	263 005		263 005	216 793
TOTAL ACTIF CIRCULANT II	4 542 520	317 274	4 225 246	4 380 955
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL ACTIF	9 832 302	4 741 760	5 090 542	5 308 596
(1) dont droit au bail				
(2) dont a moins d'un an				
(3) dont a plus d'un an				

Société : BBS
Etablissement : *

BILAN - PASSIF*En Euros*

	31/12/2025 Durée de 12 mois	31/12/2024 Durée de 12 mois
FONDS PROPRES		
Capital		
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Apports	12 449 042	12 449 042
Ecart de réévaluation		
Réserves légales et statutaires		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-12 354 727	-12 237 569
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-10 291	-117 158
Subventions d'investissement	15 976	7 889
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES I	100 000	102 204
FONDS DEBIES	202 161	261 287
TOTAL I BIS	202 161	261 287
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
Sous forme de subventions		
Sous forme de prêts		
Sous forme de souscriptions		
TOTAL I TER	-	-
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	20 000	
Provisions pour charges		
TOTAL PROV. RISQUES & CHARGES II	20 000	-
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit (2)	74 889	298 125
Emprunts et dettes financières diverses	473 750	593 750
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	467 741	509 746
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 229 139	1 318 434
Dettes fiscales et sociales	671 174	635 034
Produits constatés d'avance	1 745 396	1 544 173
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immo et comptes rattachés	12 234	
Autres dettes	94 057	45 845
TOTAL DETTES III	4 768 381	4 945 105
Ecart de conversion passif		
Ecart d'équivalence		
TOTAL PASSIF I+I BIS+ITER+II+III+IV	5 090 542	5 308 596
(1) dont a plus d'un an		
(1) dont a moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs banque		

COMPTE DE RESULTAT

En Euros	2025	2024
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue biens	-	-
Production vendue services	5 715 401	5 716 088
Cotisations administrateurs	4 000	4 000
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	5 719 401	5 720 088
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Concours publics et subventions d'exploitation	219 926	270 862
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	124 524	99 608
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Utilisation des fonds dédiés	59 126	-
Autres produits	74	300 252
PRODUITS D'EXPLOITATION	6 123 051	6 390 810
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock	-	-
Achat de matières premières et approvisionnements	-	-
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	2 016 376	2 001 314
Impôts, taxes et versements assimilés	54 328	55 383
Salaires	2 502 955	2 575 496
Cotisations sociales	1 133 850	1 164 262
Dotations aux amortissements et dépréciations	109 600	185 806
Dotations aux provisions	82 580	120 377
Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-	-
Reports en fonds dédiés	-	261 287
Autres charges	237 500	160 751
CHARGES D'EXPLOITATION	6 137 189	6 524 675
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 14 138	- 133 865
Produits financiers de participation	-	-
Produits financiers des autres valeurs mobilières et créances de l'actif	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur dépréciations et provisions	-	-
Différences positives de changes	-	-
Produits des immobilisations financières cédées	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placemt et instrumts de trésor.	12 329	20 286
PRODUITS FINANCIERS	12 329	20 286
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilés	5 523	7 655
Différences négatives de change	-	-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de placemt et instrumts de trésor.	-	-
CHARGES FINANCIERES	5 523	7 655
RESULTAT FINANCIER	6 806	12 631
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 7 332	- 121 234
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	8 945
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	8 945
Impôts sur les bénéfices (VI)	2 959	4 869
RESULTAT NET	- 10 291	- 117 158